

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BRILLAULT, représenté par M. Jean-Christophe LAPRÉE

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Avenant n°1 au marché n°812 425, conclu avec la société Plastic Omnium, relatif à la fourniture et à la livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Modification des caractéristiques techniques des sacs déchets végétaux.

Le Bureau, légalement réuni le 24 novembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 01 août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Vu le marché n°812 425, conclu avec la société Plastic Omnium, relatif à la fourniture et à la livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 4 mars 2015, un marché avec la société Plastic Omnium relatif à la fourniture et à la livraison de sacs papiers kraft « déchets végétaux » pour les habitants des villes du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay.

Le titulaire du marché rencontre des difficultés d'approvisionnement avec l'usine de fabrication des sacs papier kraft 100 litres déclinés dans le mémoire technique.

Pour cela, la société Plastic Omnium soucieuse de répondre à ses obligations contractuelles propose de livrer en lieu et place des sacs fabriqués à partir de matière vierge et végétales (l'article 6 du CCP) des sacs en matière 100% vierge.

Ces sacs d'une volumétrie utile plus importante sont également de meilleure qualité.

Le conditionnement par paquets de 10 sacs cerclés est maintenu mais la livraison se fera désormais sur des palettes cerclée et entièrement filmée par un film plastique anti UV garantissant une étanchéité. Ce conditionnement permettra un stockage extérieur de plusieurs mois. A noter, ces palettes peuvent également être gerbables jusqu'à 3 niveaux (ajout d'un plateau en bois au sommet de chaque palette).

Les dispositions techniques décrites ci-dessus n'entraînent aucune modification au Bordereau des Prix Unitaires.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°812425, conclu avec la société Plastic Omnium, relatif à la fourniture et à la livraison de sacs de déchets végétaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 60628 « autres fournitures non stockées » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles, en deux exemplaires originaux,
le 27 novembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BÉRTHELOT
Directeur Général des Services